**COMITE DIRECTEUR**
**Samedi 3 Juin 2023 (10h00)**
**ARGELES S/MER (Présentiel / visioconférence)**

**Procès-verbal**

---

**Présidence : Alain DOUCET**

Membres élus présents : Christian ABEILHE, Alain AZPIROZ, Annette BERBOUS, Francis CAZENEUVE, Didier CEYSSON, Pierre CROS, Frédérick DEDIEU, Daniel FABRE, Gérard FOURQUET, Pierre JEAN MARIE, Jean Claude LEGENDRE, Matthieu MONCHAUX, Jean-Marc MOREAU, Jean Yves MOURET, Laetitia PACHOUD, Alain PALAUSSE Marie-Dorothée PEREZ, Michel PFLIEGER, Jean POUS, Alain REY, Ghislaine ROSSIGNOL Max SANTA, Jean Claude TARDIEU, Gérard TUGAS, Bernard VIVIES. Jacques ZOCCHETTO.

Membres élus excusés : Michèle ANDRE, Evelyne BARTHES, René BES, Annie BOURDALLE, Jocelyn BROUSSE, Benoît CASTANEDO, Daniel COLLET, Julie CUMINETTI, Jean-Louis DAVID, Christophe GIL, Françoise JAMMES, André LEYMAT, Alain MACCHION, Antoine MARTINEZ Laurent MARTINIE, Stéphane PINASSEAU, Bernard PUJOL, Michel RUAMPS, Rolland SORMANI Claude SOUTADE, Bernard VAUR, Michel VIGIER, Thierry VIGNOBOUL.

Assistent : Laure BENJAMOILE, Pierre CIBOT, Jean-Pierre CROUZERY, Jean-Louis CUNG, Eric DORIA, Jean-Louis LLANTA, André LAUR, Eric PLANES, Bernard ROLLAND, Laurent SOLA.

## 1- Communication

Le Président informe les membres de la situation de Lionel VIGUIER qui a bénéficié de la part de la Ligue d'un congé sans solde d'un an (01/01/2023 jusqu'au 31/12/2023) afin de rejoindre le club d'Albi. Ce club lui a fait part de son intention de mettre un terme à son contrat au 30/06/2023.
Pierre CIBOT apporte les précisions juridiques quant à la situation de Lionel VIGUIER.
Deux options s'offrent à lui : soit de réintégrer la Ligue au 01/01/2024 ou de solliciter à nouveau un congé sans solde qui reste à la discrétion de la Ligue.
Le Président, au vu des éléments fournis, souhaite qu'un courrier recommandé lui soit adressé le mettant en demeure de reprendre ses fonctions de CTC.
Le Comité valide dans sa majorité, 1 abstention (Laëtitia PACHOUD).

Le Président fait part du décès de Jean Jacques ROSSEL, président des Pot'Agés.
Il demande à Alain PALAUSSE d'observer une minute d'applaudissements en sa mémoire lors des remises de prix des finales de rugby à 5 à Argelès
Le Comité Directeur exprime une pensée affectueuse pour Jean-Jacques.

Le Président souhaite connaître la position du Comité Directeur quant à une demande faite pour abroger la disposition prise sur les juniors 3ème année.
Frédérick DEDIEU dit qu'il a été saisi de cette demande formulée par certains clubs de l'Ariège qui vont rencontrer un souci d'effectifs sur les 1ères année la saison prochaine et de la difficulté pour la plupart à s'engager avec des équipes à 15 en nom propre.

Eric PLANES apporte sa perception au niveau technique et de sécurité et précise que, pour les clubs en sous-effectifs, la compétition à 10 est autorisée.

Laëtitia PACHOUD soulève le problème de la sécurité en mixant mineurs et majeurs et de la difficulté de trouver des effectifs.

Max SANTA rejoint Laëtitia PACHOUD sur le problème des effectifs.

Christian ABEIHLE rappelle que cette disposition avait été mise en place pour les clubs ayant des gros effectifs

André LAUR souligne que cette année, une progression de 10% se fera entre les cadets et les juniors par rapport aux années précédentes et que les clubs avec un fort effectif avaient envisagé, s'il n'y avait pas de limitation, d'engager des 1ères et 2eme année en Nationale et une équipe uniquement de 3ème année en Régionale.

Après un tour de table, le Président demande de voter.
Le Comité dans sa majorité, avec 6 abstentions (M. SANTA, L. PACHOUD, D. CEYSSON, M. MONCHAUX, A. AZPIROZ, F. DEDIEU), vote le maintien de la mesure.
Une réponse officielle sera apportée au Comité Départemental de l'Ariège.

Le Président demande la position du Comité Directeur sur la demande de suppression du challenge Mozaic émanant de Daniel COLLET.
Jean-Yves MOURET dit que, s'il y a des modifications à apporter, il faut que ce point soit abordé et étudié avant l'Assemblée Générale.
Pierre CROS précise que les problèmes identifiés dans le calcul portent sur les gains de points.
Il est décidé qu'un point d'étape devra être communiqué aux clubs sur leur situation en fin d'année, afin qu'ils puissent interagir.
Ghislaine ROSSIGNOL souligne la non connaissance parfois des règlements pour les nouveaux présidents de clubs.
Le Président souhaite que soient à nouveau organisées les journées d'accueil pour les nouveaux présidents dans les comités départementaux.
Il sera prochainement établi et nommé un élu référent affecté à chacun des 30 bassins.

## 2- Assemblée Générale

Pierre CIBOT fait un point sur l'Assemblée Générale élective et ordinaire.
Une réunion préparatoire s'est déroulée avec Alain REY et Michel PFLIEGER qu'il remercie pour leur aide dans l'organisation de cette assemblée du 24 juin et du Codir du 23 juin.
L'Assemblée Générale élective est confirmée sous réserve de la validation des 3 candidatures par la commission de surveillance des opérations électorales qui se réunira le 6 juin.
Il présente la convocation qui sera transmise officiellement aux clubs le 7 juin 2023 avec les pièces réglementaires (PV de la dernière Assemblée Générale, le règlement financier et le budget prévisionnel 2023-2024).

## 3- RH (Annexe 1)

Pierre CIBOT

**Recrutements**

-Proposition sur le poste d'apprentie juridique de Madame Chloé VEDRINE pour une entrée le 04/09/2023.
-Un recrutement de l'assistant juridique est à opérer :le 2ème entretien, en présence de René BES, se tiendra le 14 juin.

-Communication
L'offre d'emploi sera déposée mi-juillet sur le site de Campus et un rendez-vous sera pris pour identifier les profils. Recrutement envisagé courant novembre 2023.

**CSE**

Lors de la réunion du 30 mai 2023, la désignation du Bureau a été faite
Secrétaire titulaire : Rémi JANOTTO
Suppléant : Guillaume BONNEMAISON
Trésorier titulaire : Matthieu ROLLIN
Suppléant : Pascal VIEULES
-Désignation d'un référent harcèlement sexuel et agissements sexistes (obligation légale)
Titulaire : Coralie PAPAILHAU
Suppléante : Laure BENJAMOILE
Le règlement intérieur a été présenté, étudié et validé.
Il en est de même pour le budget des activités sociales et culturelles.
Après une interruption de séance, le CSE a accepté la validation actée par le Comité Directeur lors de sa réunion du 23 mai 2023 (taux à 0,50%).

**Congés Payés**

Les congés ont été notifiés aux collaborateurs le 16 mai
Après concertation avec Jean-Yves MOURET et Max SANTA, fermeture des deux sites : Gruissan du 04 au 14/08 et Tarbes du 03 au 16/08/2023.

## 4- Projets Coupe du Monde (Annexe 2)

Ghislaine ROSSIGNOL, suite à la décision qui avait été prise d'allouer aux clubs une enveloppe pour les projets de la Coupe du Monde, a réuni la commission constituée (A. AZPIROZ, D. PEREZ, J. BROUSSE, P. CROS, B. VAUR, E. PLANES, P. JEAN MARIE, D. COLLET, M. PFLIEGER, R. BES).
85 dossiers clubs et CD sont parvenus
Une grille de notation portant sur 41 points a été établie.
CD : 9 projets ont obtenu entre 20 et 26 points, 14 projets entre 26 et 30 points et 8 projets entre 30 et 34 points.
Clubs : 13 projets entre 20 et 26 points, 26 projets entre 26 et 30 points et 12 projets entre 30 à 35 points.
L'attribution des subventions a été effectuée sur une base de 300€ pour les CD et de 500€ pour les clubs, avec une valorisation supplémentaire en fonction de la qualité du dossier et de la note attribuée.
La subvention sera versée en 2 temps : 70% dès maintenant et les 30% restants dès réception du retour du bilan des actions entreprises.
Un courrier parviendra aux CD et aux clubs pour notification des modalités de versement.
Les sommes affectées sont prises en compte sur le budget de la saison 2022-2023.
Le Président DOUCET tient à préciser que pour les dossiers déposés par les collèges ou lycées, la subvention attribuée transitera par le CD dont ils dépendent, charge aux CD de réaffecter cette somme.
Le Comité Directeur vote à l'unanimité l'attribution de cette subvention exceptionnelle telle que présentée.

## 5- Aides aux déplacements M16 (Annexe 3)

Le Président DOUCET présente les critères des aides aux déplacements M16 qui seront attribuées sur la phase qualificative + finale sur terrain adverse pour la saison 2022-2023. La subvention unitaire se décompose de la façon suivante : 38 clubs à 400€ ; 22 clubs à 600€ ; 9 clubs à 900€. La somme globale affectée aux clubs s'élève à 36.500€.
Le Comité Directeur valide à l'unanimité cette disposition.

## 6- Aides aux déplacements seniors (Annexe 4)

Le Président DOUCET présente les critères retenus des aides aux déplacements Seniors (saison 2022-2023) et l'engagement de la Ligue à allouer cette aide aux clubs parcourant plus de 350 kms. La somme globale allouée aux clubs s'élève à 13.429€.
André LAUR précise qu'ont a été pris en compte les grands déplacements pour les matchs de poules, de phases finales, de championnat et de challenge uniquement lorsque ce n'était pas sur terrain neutre.
Le Comité Directeur valide à l'unanimité cette disposition.

## 7 - Aides à l'autonomie M16 (Annexe 5)

Le Président DOUCET présente les dispositions de l'aide à l'autonomie pour les clubs s'engageant seuls (sans entente) en compétitions M16.
Le montant de la somme globale allouée s'élève à 17.200€.
Le Comité Directeur valide à la majorité, 1 abstention (Mathieu MONCHAUX).

## 8- Proposition de Label clubs amateurs complet et formateur (Annexe 6)

Le Président DOUCET soumet aux membres la proposition du label clubs amateurs.
Un fond dédié sera constitué et abondé sur le principe de la cotisation sur les mutations du club profiteur au bénéfice des clubs formateurs, dont le montant reste à définir lors du Comité Directeur du 23 juin à Albi.
3 types de labels : le diplôme de bronze, d'argent, et d'or, attribués aux clubs listés selon les critères définis et actés à Bagnères en juin 2022 (effectifs EDR, cadets, juniors, féminines, éducateurs), générant une subvention et un crédit formation.
Le budget total (subvention + crédit formation) s'élève à 114.400€.

## 8 - Critères de validation des conventions Ligues et CD (Annexe 7)

En attente de l'élaboration de la convention 2023-2024, le Président DOUCET rappelle qu'une disposition provisoire est établie en tenant compte de la situation financière et propose au Comité Directeur les critères d'obtention de la subvention versée (au maxima 5000€) par la Ligue aux CD quasiment identique que ceux de la saison 2022-2023.
Après débat sur la non-communication de ces éléments en amont du Codir, Alain REY souhaite que pour la saison prochaine cette grille d'évaluation soit adressée et examinée en réunion des collèges de présidents et que la convention 2023-2024 lui soit transmise rapidement afin d'y apporter les corrections, si nécessaire.
Le Comité Directeur valide à l'unanimité la grille d'évaluation telle que présentée.

## 9- Proposition de médailles Ligue (Annexe 8)

Jean-Yves MOURET diffuse les propositions faites par les CD.
A ce jour, 2 CD n'ont pas répondu (46, 82).

## 10 - ANS

Michel PFLIEGER dresse le bilan.
La campagne a démarré le 28/02 pour se terminer le 31/05.
178 actions ont été faites pour les clubs, 52 pour les CD, soit 230 actions au total
En comparaison avec 2022, une augmentation de 13% est à noter.
Budget approuvé à 74.400 € pour les CD (baisse de 600€ par rapport à N-1) et à 117.500€ pour les clubs (+6000€ par rapport à N-1).

## 11- Questions diverses

- Référent Bodega

Le Comité désigne Ghislaine ROSSIGNOL et Marie-Dorothée PEREZ comme référentes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12H30.

Le Président
A. DOUCET
_____

Le Secrétaire Général
J.Y MOURET
_____